

MES COTISATIONS

Et si je passais au règlement dématérialisé ?



- + Simple
- + Rapide
- + Sécurisé



LA MENSUALISATION

**Pas de mauvaise surprise !
Si vous optez pour la mensualisation,
vos cotisations sont lissées sur l'année
et directement prélevées à date fixe.
Vous pouvez y mettre fin à tout moment !**



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**Un prélèvement sur votre compte bancaire est
automatiquement effectué. Vous limitez ainsi les
risques d'oubli et les majorations de retard.**



LE RÈGLEMENT EN LIGNE

**Chaque règlement nécessite un accord explicite
de votre part. C'est vous qui validez l'ordre de
paiement. Le prélèvement intervient le jour de la
date limite de paiement.**



LE VIREMENT BANCAIRE

**Vous pouvez aussi régler vos factures par
virement bancaire. Lorsque vous établissez
l'ordre de virement, veillez à bien renseigner le
motif du paiement afin que votre MSA puisse
identifier qui vous êtes et ce que vous payez.**

**Toutes les informations, la marche à suivre,
et les documents à compléter sur :**

**MSA SUD AQUITAINE > EXPLOITANT > PAIEMENT DES COTISATIONS
> COMMENT RÉGLER MES FACTURES DE COTISATIONS**

